

# Adhésion 2024-2025

En prévision de l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu le jeudi 6 juin 2024, c'est avec grand plaisir que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie lance sa campagne d'adhésion pour l'année 2024-2025. Stimulés par la mise en œuvre de la nouvelle planification stratégique qui sera adoptée ce printemps, nous abordons la prochaine année avec enthousiasme en plus de cette grande volonté d'être un collaborateur de choix pour nos membres et partenaires.

Unir. Agir. - Telle est notre devise, et nous vous invitons fièrement, encore cette année, à adhérer à la mission du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour contribuer au développement du loisir, du sport et du plein air en Estrie. Vous bénéficierez de multiples opportunités de soutien et d'accompagnement en plus de conseils, de financement, de services (la plupart gratuits pour les membres) et de collaborations pour enrichir votre propre mission.

## Qui peut devenir membre?

Le membrariat du CSLE comprend cinq (5) catégories : les membres actifs, les membres municipaux, les membres scolaires, les membres de soutien et les membres partenaires. Les conditions, les droits et les devoirs de chaque catégorie de membres sont clairement identifiés sur notre [site Internet](#) et aux articles 11 à 13 de nos [Règlements généraux](#).

## Comment devenir membre ou renouveler mon adhésion?

Pour compléter le processus d'adhésion, vous devez identifier une personne déléguée (sauf pour les membres de soutien), remplir le formulaire en ligne et procéder à l'acquittement de votre cotisation annuelle. Chacune des étapes est présentée en détail ci-dessous.

### Étape 1 - Nomination d'une personne déléguée pour votre organisation

En cohérence avec les nouveaux [Règlements généraux](#) adoptés en assemblée générale spéciale, le 8 juin 2023, les membres actifs, municipaux, scolaires et partenaires doivent désigner **une (1) personne déléguée** pour participer aux assemblées générales (article 17). Pour être éligible, celle-ci doit obligatoirement :

- a) être une personne physique
- b) être majeure
- c) ne pas être employée du CSLE
- d) ne pas être membre de soutien ou déléguée d'un autre membre
- e) ne pas être propriétaire, administratrice, employée ou bénévole d'une entreprise fournissant des biens ou des services au CSLE, sauf si cette entreprise est membre

Les personnes déléguées sont invitées, si elles le souhaitent, à poser leur candidature comme administratrice ou administrateur du Conseil Sport Loisir de l'Estrie. En ce sens, nous vous invitons à consulter la Fiche [Élections 2024-2025 – Mises en candidature](#), contenant tous les détails de cette fonction ainsi que la procédure pour soumettre une candidature.

Les membres actifs, municipaux, scolaires et partenaires peuvent également nommer **un ou une (1) délégué-e substitut** qui sera aussi convoqué-e à l'assemblée générale annuelle, mais n'est pas éligible au poste d'administratrice ou d'administrateur, et n'a droit de vote que si la personne déléguée est absente au moment d'un vote.

Il vous sera demandé d'identifier la personne déléguée de votre organisation et la ou le délégué-e substitut lors de la dernière étape de votre adhésion en ligne (formulaire) sur la plateforme Qidigo.

## Étape 2 – Formulaire d'adhésion et acquittement de votre cotisation annuelle

1. Rendez-vous sur [notre page d'adhésion](#) sur la plateforme Qidigo (les membres de soutien (individus) doivent se créer un compte normalement, pour ensuite choisir l'option [Adhésion au CSLE 2024-2025 | Membres de soutien](#) dans les abonnements).
2. Cliquez sur « Mon compte » en haut à droite de l'écran et connectez-vous au compte de votre organisation ou procédez à l'inscription de celle-ci. Puisqu'il vous sera demandé un prénom et un nom de famille, veuillez y **inscrire le nom complet de votre organisation en le séparant en deux (voir l'exemple plus bas)**. Indiquez une date de naissance et un genre aléatoires. **ATTENTION : cette étape est importante, car le nom et le prénom entrés seront ceux qui apparaîtront sur la facture.**

**Inscription**

Votre inscription est pratiquement finie. Dites-nous en un peu plus sur vous!

⚠ Le propriétaire du compte devra payer le solde de tout membre et sera le contact principal de l'organisation. Même si vous voulez faire l'inscription de votre enfant, ce compte doit tout de même être à votre nom, le titulaire légal. Vous pourrez gérer les membres de votre famille ultérieurement.

Prénom

Municipalité de

Nom de famille  
Saint-Denis-de-Brompton

Date de naissance

3. Retournez à la page « Abonnements » et procédez à l'adhésion. Vous aurez à sélectionner un « participant ». Choisissez alors le nom de votre organisation, entré lors de la création du compte.

Une fiche de [procédure imagée](#) est également disponible pour vous guider dans la démarche.

4. Le Conseil d'administration du CSLE a adopté, le 12 février 2024, les taux de cotisation pour la prochaine année. Ceux-ci sont présentés dans le tableau suivant :

Type de membre	Catégorie	Cotisation 2024-2025
Membre actif (OBNL)	Avec personnel permanent (à temps plein)	75 \$
	Sans personnel permanent (à temps plein)	55 \$
Membre municipal	Municipalité régionale de comté (MRC)	250 \$
	1 000 habitants et moins	75 \$
	Entre 1 001 et 5 000 habitants	100 \$
	Entre 5 001 et 20 000 habitants	125 \$
	Entre 20 001 et 50 000 habitants	250 \$
Membre scolaire	50 001 habitants et plus	625 \$
	Centre de services scolaires, commission scolaire ou association des écoles privées de l'Estrie	125 \$
Membre de soutien	Établissement d'enseignement supérieur	125 \$
	Individu	25 \$
Membre partenaire	OBNL ou société de personne avec personnel permanent	75 \$
	OBNL ou société de personne sans personnel permanent	55 \$

Deux moyens s'offrent à vous pour acquitter votre cotisation sur la plateforme Qidigo : par carte de crédit ou par chèque. L'émission de votre facture se fera lors de votre adhésion en ligne.

## Dates à retenir et informations complémentaires

Pour pouvoir participer à l'assemblée générale annuelle, tous les membres doivent avoir nommé la personne déléguée de leur organisation, rempli le formulaire d'adhésion et acquitté leur cotisation **au plus tard le 24 mai 2024 à 16 h 30**.

### Réservez la date à votre agenda

L'assemblée générale annuelle se déroulera le jeudi 6 juin 2024, à 19 h, au Baobab Café de Quartier, situé au 1551, rue Dunant à Sherbrooke. L'événement sera précédé par un 5 à 7 de reconnaissance des bénévoles. Tous les détails suivront dans la convocation aux personnes déléguées.

Si vous avez des questions en lien avec votre adhésion ou si vous désirez obtenir plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec Christine Baron, directrice générale du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, au [cbaron@csle.qc.ca](mailto:cbaron@csle.qc.ca) ou au 819 864-0864, poste 223.

Au plaisir de vous accueillir parmi nous!